



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 16 Septembre 2015



MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6 - INVESTISSEMENTS METRO

**6.1 – AMELIORATIONS LIGNE A - Marché négocié d'ensemblier du système VAL n°
52M 2015 12625 M : Autorisation de signer le marché**

L'an deux mille quinze, le seize septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, M. TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME. ROUCHON.

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Améliorations Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Dans le cadre de cette opération, il est prévu d'attribuer à SIEMENS SAS un marché négocié d'ensemblier du système VAL dont l'objet est de réaliser les adaptations à apporter aux équipements liés au système VAL pour permettre une exploitation de la ligne A avec des rames de 52 m.

Les adaptations objet du présent marché d'ensemblier comprennent principalement :

- Les extensions de façades de quai à 52 m en station,
- Les adaptations des automatismes fixes : déplacements des points d'arrêt en station, gestion des terminus,
- Les adaptations du réseau traction et haute tension,
- Les adaptations du matériel roulant : têtes d'attelage, câblages inter caisse,
- Les adaptations du PCC,
- La création de 2 voies de garages (équipements de plateforme, automatismes, traction).

Ces adaptations faisant appel à des techniques et des protocoles propres au système VAL, seul SIEMENS SAS est en mesure de les réaliser.

En conséquence, dans le cadre de l'article 144.II.3 du code des marchés publics, il a été proposé, pour les raisons évoquées ci-dessus, d'attribuer ces prestations sous forme de marché négocié à l'entreprise SIEMENS SAS.

Le 13 avril 2015, SIEMENS SAS a remis une 1^{ère} offre comprenant une proposition de prix accompagnée d'une décomposition sommaire du prix, un projet de CCAP et CCTP, une proposition de planning.

Le montant de cette première offre financière s'élevait à 65 571 418 € H.T. (valeur mars 2015). Une analyse du contenu technique de cette offre a permis de mettre en avant des écarts de périmètre entre cette offre et le programme détaillé relatif au système VAL établi par les services de la maîtrise d'ouvrage et l'exploitant. Cela a conduit à demander à SIEMENS de compléter son offre pour tenir compte de ces écarts ; cette mise à jour s'est traduite par une augmentation de l'offre SIEMENS SAS d'un montant de 3 602 000 € H.T., soit un total de 69 173 418 € H.T..

Sur cette base, des négociations ont été engagées avec SIEMENS SAS dans l'objectif de respecter l'enveloppe du programme affectée au système VAL. Ces négociations ont porté sur la définition du périmètre et l'optimisation financière de l'offre de SIEMENS SAS.

Tout d'abord, la mise au point du périmètre technique a abouti principalement à :

- optimiser les améliorations à apporter aux têtes d'attelage du matériel en tenant compte notamment des spécificités de chaque génération de matériel roulant (VAL206, VAL208AG, VAL208NG) et des améliorations déjà apportées par l'exploitant dans le cadre d'opérations de grande révision ou de mi-vie,
- intégrer des dispositions de gestion des voies de garage permettant un remisage mixte de rames de 26 m et de 52 m sur une même voie ; cette disposition a pour intérêt d'optimiser le nombre de voies de garage et d'opérations de scindage, ce qui permet d'éviter d'investir dans le développement d'une fonction de scindage automatique,

- intégrer la mise à niveau du réseau traction pour permettre à terme une exploitation à 52 m à un intervalle de 75 secondes,
- retirer des prestations d'ensemblier les aménagements de la machine à laver les rames,
- intégrer pour un montant d'environ 500 k€ dans le marché d'ensemblier, la réalisation des travaux préparatoires permettant la pose des façades de quai de façon anticipée et indépendante des travaux de génie civil sur les quais non aménagés ; cette disposition permet de fiabiliser le planning de l'opération,
- prendre pour hypothèse la non nécessité de strier les pistes de roulement en tunnel, cette hypothèse étant à lever ultérieurement par des études de sécurité à réaliser par SIEMENS SAS et à soumettre à l'avis des services de contrôle,
- abandonner le point particulier du programme concernant la réalisation d'une réservation d'appareil de voie (BG8) en vue d'une future extension du garage côté merlon sur le site du GAT de Basso Cambo,
- mettre en cohérence le planning des travaux système avec le planning de l'opération.

Cette clarification du périmètre, accompagnée de négociations financières a permis de ramener l'offre de SIEMENS SAS à un montant de 65 970 000 € H.T. (valeur septembre 2015), soit un montant conforme à l'enveloppe programme approuvée.

Il est à noter qu'à ce stade, les études de génie civil des stations venant juste de démarrer, il n'est pas possible d'intégrer dans le marché d'ensemblier, faute de définition technique, la réalisation de l'aménagement de Jean Jaurès en 2 étapes ; seule 1 étape de réaménagement de façades de quai et de déplacement des points d'arrêt des rames est intégrée à ce stade au périmètre système défini précédemment.

Ce point complémentaire à traiter ultérieurement est provisionné dans le budget en vigueur de l'opération.

Les contraintes sur les équipements système qui seront générées par la réalisation de l'extension du gros œuvre des 4 stations courtes devront être précisées lors des études ultérieures.

L'accord financier intervenu entre le Maître d'Ouvrage et la société SIEMENS SAS est basé sur les éléments techniques précités, qui constituent les contours essentiels du marché.

Les négociations ont permis la mise au point des pièces techniques et administratives et d'arrêter le montant du marché à 65 970 000 € H.T. (valeur septembre 2015), soit 65 M€ en valeur projet sur la base d'un coefficient de désactualisation en conformité avec la formule de révision envisagée pour ce marché (1,49% sur la période considérée).

Le délai global prévoit une fin des prestations du marché fin octobre 2019 à l'issue des essais d'ensemble du système qui précéderont la marche à blanc et la mise en service fin 2019. La prise en compte des conséquences sur les prestations relatives au système VAL des travaux d'aménagement de la station Jean Jaurès pouvant aller au-delà de fin 2019 sera précisée lorsque les études de génie civil (gros œuvre / second œuvre / équipements) seront plus avancées.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du 16 septembre 2015, attribué le marché négocié à SIEMENS SAS pour un montant total de 65 970 000 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché négocié n° 52M 2015 12625 M avec l'entreprise SIEMENS SAS.

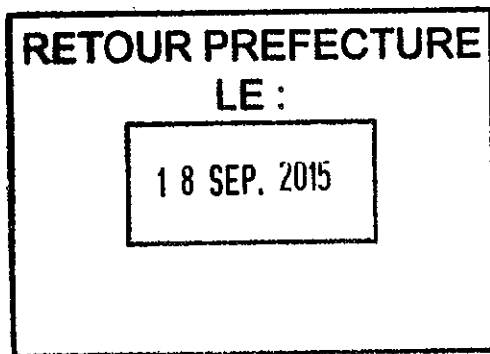
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante,

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer le marché négocié d'ensemblier des équipements liés au système VAL n° 52M 2015 12625 M avec SIEMENS SAS,

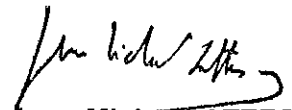
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES